

Maintenance et métrologie des équipements de laboratoire : accord-cadre à bons de commande n°18S0003

Délibération 2018-106

Exposé

L'accord-cadre à bons de commande n°18S0003 est relatif à la maintenance préventive et curative, et la métrologie des équipements de laboratoire des différentes directions d'Eau de Paris. Les prestations porteront sur les matériels qui ne sont ou ne seront plus couverts par une garantie fournie dans le cadre d'un précédent marché d'acquisition ou par un contrat de maintenance arrivant à terme.

Le nouveau marché a donc vocation à intégrer au fur et à mesure, chaque équipement dès la fin du support contractuel qui le couvre.

Le parc d'appareils est de 400 unités de marques différentes dont une trentaine d'équipements principaux. L'allotissement choisi est un allotissement technique qui prend en compte la nature des équipements concernés et/ou les marques des équipements. Ce choix a été motivé dans la mesure où aucun prestataire n'est en capacité, actuellement, de réaliser une maintenance sur la totalité des équipements composant le parc d'Eau de Paris. Ce choix a conduit à organiser une consultation de 25 lots.

L'accord-cadre, passé en appel d'offres ouvert conformément aux articles 26.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, aboutira à un accord-cadre à bons de commande conclu avec un minimum et un maximum fixés en valeur pour chacun des lots conformément à l'article 78 - alinéa 3 dudit décret.

La durée de validité de l'accord-cadre est la période au cours de laquelle les bons de commande peuvent être émis. La durée du marché se décompose comme suit :

- Pour le lot 16: à compter du 10/01/2020 et jusqu'au 31/12/2021
- Pour les autres lots : à compter de la notification du marché et jusqu'au 31/12/2021.

L'accord-cadre est décomposé en 25 lots définis comme suit :

Lot	Montant minimal €H.T pour la durée du marché	Montant maximal €H.T pour la durée du marché
Lot n° 1 : Maintenance de la station de production d'eau purifiée	5 000,00	20 000,00
Lot n° 2 : Maintenance d'un générateur d'azote/air	3 000,00	7 000,00
Lot n° 3 : Maintenance d'appareils de chromatographie et de fluorescence atomique de marque Thermofisher	30 000,00	60 000,00
Lot n° 4 : Maintenance d'appareils de marque Waters	70 000,00	170 000,00
Lot n° 5 : Maintenance d'appareils de marque Agilent	19 000,00	45 000,00
Lot n° 6 : Maintenance d'un appareil de marque Roche Diagnostic	8 000,00	15 000,00
Lot n° 7 : Maintenance d'un appareil de marque Life Technologies	10 000,00	30 000,00
Lot n° 8 : Maintenance d'appareils de marque Metrohm	17 000,00	35 000,00
Lot n° 9 : Maintenance d'appareils de marque Hach Lange et de spectrophotomètres	10 500,00	23 000,00
Lot n° 10 : Maintenance d'appareils de production d'eau	2 000,00	25 000,00

ultrapure de marque Millipore		
Lot n° 11 : Maintenance d'appareils de marque Spark Holland	30 000,00	55 000,00
Lot n° 12 : Maintenance de la centrale de surveillance des températures	12 000,00	32 000,00
Lot n° 13 : Maintenance d'appareils de marque Perkin Elmer	36 000,00	55 000,00
Lot n° 14 : Maintenance d'appareils de marques Bioritech	26 000,00	42 000,00
Lot n° 15 : Maintenance d'un analyseur pour la mesure du phosphore total et des ortho phosphates (GANIMEDE-P)	5 000,00	10 000,00
Lot n° 16 : Maintenance d'un spectrophotomètre de marque AMS France	5 000,00	10 000,00
Lot n° 17 : Maintenance d'un appareil de marque Shimadzu	8 500,00	17 000,00
Lot n° 18 : Maintenance des microscopes	500,00	7 000,00
Lot n° 19 : Maintenance d'un collecteur d'air	200,00	2 000,00
Lot n° 20 : Maintenance d'appareils de marque Brucker	14 000,00	20 000,00
Lot n° 21 : Maintenance de centrifugeuse de marque Beckman Coulter	500,00	7 000,00
Lot n° 22 : Maintenance d'un système d'extraction SPE de marque Biotage	10 000,00	48 000,00
Lot n° 23 : Contrôle et étalonnage des balances et des poids	8 000,00	25 000,00
Lot n° 24 : Contrôle, étalonnage et maintenance des micropipettes	10 000,00	26 000,00
Lot n° 25 : Etalonnages et cartographies des mesures de température d'hygrométrie et de pression	15 000,00	31 000,00

A l'appui du rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération, la commission d'appel d'offres réunie le mardi 4 décembre 2018 a attribué l'accord-cadre aux candidats suivants :

Lot	Candidat retenu
1	France EAU
4	WATERS
5	AGILENT
6	ROCHE DIAGNOSTIC
7	LIFE TECHNOLOGIES
8	METROHM
9	BIOSERV
10	MILLIPORE
12	BIOMERIEUX
15	HACH LANGE
16	AMS FRANCE
18	LORDIL
19	BIOMERIEUX
23	SARTORIUS SAS

Lot	Candidat retenu
24	SARTORIUS SAS
25	AEROMETROLOGIE

Il convient de noter que huit lots sont infructueux, faute de réponse. Il s'agit des lots :

- n°02 - Maintenance d'un générateur d'azote/air
- n°03 - Maintenance d'appareils de chromatographie et de fluorescence atomique de marque Thermofisher
- n°11 - Maintenance d'appareils de marque Spark Holland
- n°13 - Maintenance d'appareils de marque Perkin Elmer
- n°14 - Maintenance d'appareils de marques Bioritech
- n°17 - Maintenance d'appareils de marque Shimadzu
- n°20 - Maintenance d'appareils de marque BRUCKER
- n°22 - Maintenance d'un système d'extraction SPE de marque Biotage

Par ailleurs, le lot n°21 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **d'approuver la passation de l'accord-cadre n°18S0003 relatif à la maintenance et métrologie des appareils de laboratoire ;**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer l'accord-cadre n°18S0003 relatif à la maintenance et métrologie des appareils de laboratoire.**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15ème et 16ème alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la passation de l'accord-cadre n°18S0003 relatif à la maintenance et la métrologie des appareils de laboratoire.

Article 2 :

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer l'accord-cadre n°18S0003 relatif à la maintenance et la métrologie des appareils de laboratoire.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2019 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **14 décembre 2018**

Affiché au siège de la régie le : **18 DEC. 2018**

Transmis au représentant de l'Etat le : **18 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **18 DEC. 2018**

Le Directeur Général



Benjamin GESTIN

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.